



## GÉRER LES SINISTRES MULTIRISQUES HABITATION

|             |                |          |                          |           |
|-------------|----------------|----------|--------------------------|-----------|
| Référence : | Durée :        | Niveau : | Modalités :              | Tarifs :  |
| CR045       | 9 jours - 63 h | Bases    | Présentiel ou à distance | 4944,00 € |

### LIEUX ET DATES :

### PARIS

- Du 06/10/2025 au 07/11/2025

### OBJECTIFS

- Appréhender la méthodologie de gestion des sinistres multirisques habitation
- Analyser les circonstances du sinistre, déterminer la garantie à mettre en œuvre, calculer l'indemnité due à l'assuré, apprécier les responsabilités et exercer les recours, si nécessaire
- Gérer les sinistres dans le cadre des conventions IRSI et CIDE COP

### **Métiers préparés :**

Gestion et indemnisation des sinistres multirisques habitation

### **Information complémentaire :**

**Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.**

**Vous souhaitez suivre une formation à distance ?**

**Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**Consultez le taux de satisfaction de nos formations**  
**ici >**

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

Un parcours de formation complet alliant apports théoriques et applications pratiques et permettant aux participants d'acquérir toutes les compétences nécessaires pour gérer les sinistres multirisques habitation, y compris dans le cadre des conventions.

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance multirisque habitation, formateur expert de l'Iffpass**

## PROGRAMME

[Cette formation permet de valider le bloc 2 du titre RNCP39615 Chargé d'indemnisation en assurance -BC02 : Instruire le dossier dans un environnement juridique et technique spécifique](#)

### MODULE 1 : GERER LES SINISTRES MULTIRISQUES HABITATION

- A. Vérifier la validité du contrat et des garanties
- B. Évaluer les dommages et déterminer l'indemnité
- C. Vérifier les conditions de paiement de l'indemnité
- D. Détecter la fraude à l'assurance

### MODULE 2 : APPLIQUER LES CONVENTIONS DE SINISTRES DOMMAGES

- A. Conventions concernant l'expertise amiable contradictoire
- B. Conventions de renonciation à recours
- C. Conventions concernant les assurances cumulatives
- D. Application de la garantie dans le temps

### MODULE 3 : REGLER LES SINISTRES INCENDIE DES PARTICULIERS

- A. Analyser les étapes de la gestion d'un sinistre incendie
- B. Apprécier les responsabilités et mettre en œuvre les recours
- C. Procéder au paiement de l'indemnité
- D. Appliquer les conventions interprofessionnelles (IRSI - Assurances cumulatives)

### MODULE 4 : REGLER LES SINISTRES DEGATS DES EAUX

- A. Analyser les garanties dégâts des eaux et déterminer le droit à indemnisation
- B. Gérer le sinistre dans le cadre de la convention IRSI
- C. Gérer le sinistre dans le cadre de la convention CIDE COP

### MODULE 5 : CONVENTION D'INDEMNISATION ET DE RECOURS DES SINISTRES IMMEUBLE (IRSI)

- A. Dispositions générales
- B. Gestion des sinistres pour les dommages matériels inférieurs à 1.600 euros HT par local
- C. Gestion des sinistres pour les dommages matériels compris entre 1.600 et 5.000 € HT
- D. Modalités d'expertise
- E. Litiges entre assureurs

### **Validation des acquis :**

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.**

**L'accès à la certification est possible par la VAE. L'obtention de la certification professionnelle est subordonnée à la validation des blocs de compétences visés par la formation.**

**Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

**Equivalences et passerelles :**

**Cette formation n'a pas de lien avec d'autres certifications.**

## **PUBLIC**

Chargés d'indemnisation habitation débutants

Chargés d'indemnisation habitation souhaitant acquérir davantage de compétences dans la gestion des sinistres MRH

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :** L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. [Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## **PRÉ-REQUIS**

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

**Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## **TARIFS ET FINANCEMENTS**

4944,00 €

Exonérés de TVA

## **CONTACT**

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / 01 47 76 58 70